

Appel à projets SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF VIA L'EMPLOI ANS 2026 La Réunion

Objectifs :

L'Agence Nationale du Sport poursuit son soutien à la professionnalisation du mouvement sportif par des :

- 1) Aides pluriannuelles à l'emploi ANS :** Subvention de 12 000 euros par an (pour un poste à temps plein), sur trois ans pour la création d'emploi en **CDI** dans le secteur sportif.

- 2) Aides ponctuelles à l'emploi ANS :** Subvention plafonnées à 12 000 euros pour un poste à temps plein, uniquement pour l'exercice 2026, afin de soutenir l'embauche des salariés du secteur sportif (possibilité d'accompagnement des CDD) et maintenir la masse salariale en cas de difficultés financières.

Principes :

Chaque demande de subvention pour la création d'un poste devra faire l'objet d'un dépôt de dossier sur [le compte asso](#).

Les aides à l'emploi de l'Agence ne sont pas cumulables avec les autres aides à l'embauche portées par le Gouvernement (Fonjep, PEC, ...).

L'aide pluriannuelle à la création d'emploi n'est pas cumulable avec l'aide ponctuelle à l'emploi pour un même poste

Conditions préalables :

Quel que soit le dispositif emploi concerné, l'attribution d'une aide à l'emploi est conditionnée au respect :

- Du contrôle d'honorabilité des dirigeants et des salariés de l'association,
- De la convention collective nationale du sport par l'employeur, ou à défaut, de la convention collective dont l'employeur dépend effectivement (ex. : convention ECLAT),
- Pour le recrutement d'un éducateur sportif, à la détention d'une carte professionnelle en cours de validité (diplôme reconnu par le Code du Sport).



Dans un contexte territorial où seuls 20% des postes subventionnés par l'ANS sont occupés par des femmes, une attention particulière sera portée sur les projets d'embauche visant l'atteinte d'un équilibre entre les bénéficiaires femmes et hommes.

Priorités de financement :

Seront privilégiées les créations d'emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2026 (liste non exhaustive et non classée par ordre de priorité) :

- les déclinaisons territoriales portées par les fédérations dans le cadre de leur PSF ;
- le développement de la pratique à destination des publics prioritaires (les femmes et les jeunes filles ainsi que les personnes en situation de handicap) et en adéquation avec les enjeux nationaux à fort impact (santé, éducation, développement durable...) ;

Postes éligibles à l'aide à l'emploi ANS 2026 :

- éducateur sportif,
- agent de développement
- agent polyvalent (missions de développement et technique)

Obligations de parcours de formations du salarié et de l'employeur :

A noter que les versements n+1 et n+2 des subventions pluriannuelles emploi ANS sont conditionnés au respect pour l'employeur et le salarié du suivi d'une formation à la prévention des violences et des discriminations dans le sport d'un volume de 14h. (ref : [instruction du 26 janvier 2026](#))

Éligibilité :

Les structures éligibles sont listées [en annexe 5 de la Note ANS n°2026-DFT-03 du 10/04/2026](#).

Calendrier :

L'accès à la demande de subventions s'effectue sur la plateforme « Le Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>) dont la date d'ouverture est fixée au **20 avril 2026**.



La date limite de dépôt pour les demandes de subventions **emploi ANS** est fixée au **24 mai 2026**.

Contact :

Vous avez la possibilité de contacter Mme Elvire TEZA en amont de votre demande de subvention, en privilégiant le contact par mail : elvire.teza@ac-reunion.fr

DRAJES - Pôle Sport
14, allée des Saphirs - CS 61044
97404 Saint-Denis cedex
Tél. Pôle sport : 0262 20 54 18
Courriel : drajes.sport@ac-reunion.fr

Récapitulatif

1) Demande de subvention pluriannuelle Emploi ANS

Aide pluriannuelle pour la création d'emploi en CDI dans le secteur sportif (signature du contrat de travail avant le 1^{er} Septembre 2026).

Conditions des conventions pluriannuelles emploi ANS :

Aide de 12 000 euros par an sur trois ans pour un CDI à temps plein.

Chemin d'accès sur le compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>:

Code : 186

Sous dispositifs : Emploi

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- Fiche de missions du salarié
- Copie du contrat de travail ou de la promesse d'embauche
- Carte professionnelle à jour pour les salariés exerçant des missions d'encadrement de sportifs ou capture d'écran de la demande en cours
- Projet d'embauche détaillé (diagnostics / objectifs / plan de financement)

Obligations :

- Sur lecompteasso, à l'étape « description du projet », cocher « pluriannuelle » afin de compléter le budget prévisionnel pour les trois années d'exercices 2026 / 2027 / 2028.
- Identifier le sous dispositif dans le titre de la demande de subvention.

2) Demande de subvention Aides ponctuelles à l'emploi ANS

Aide uniquement pour l'exercice 2026 pour faciliter le maintien dans l'emploi d'un salarié ou l'embauche d'un salarié en CDD. Cette subvention est non cumulable avec la subvention pluriannuelle « aide à l'emploi ANS », citée ci-dessus. L'association devra justifier des difficultés financières pour le maintien de sa masse salariale.

Chemin d'accès sur le compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>:

Code : 186

Sous dispositifs : Emploi

Pièces obligatoires à joindre à votre demande :

- Copie du contrat de travail
- Tableau joint en Annexe 1 complété
- Carte professionnelle à jour pour les salariés exerçant des missions d'encadrement de sportifs ou capture d'écran de la demande en cours
- Tous documents justifiant le besoin d'aide financière pour le maintien de la masse salariale.

Rappel : Identifier le sous dispositif dans le titre de la demande de subvention.

Informations pratiques

Avant tout dépôt de demandes de subvention, il est obligatoire de mettre à jour vos informations et documents (PV d'assemblée générale, bilan comptable, RIB...) dans votre espace personnel sur le compteasso.



Documents à mettre à jour dans votre compte association :

- Projet associatif en cours
- Dernier rapport d'activité approuvé
- Budget prévisionnel
- Compte de résultat approuvé du dernier exercice clos
- Bilan financier/Rapport du commissaire aux comptes
- RIB (nom et adresse identique à celle du siège social de la structure sur l'avis de situation au répertoire Sirene de l'INSEE)

Il est demandé de veiller à la complétude du dossier de demande de subvention : **Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.**

Seuls les projets dont la maturité est avérée pourront être instruits. (Production du projet d'embauche détaillé / diagnostics / objectifs / plan de financement)

Nous vous invitons à compresser l'ensemble des pièces complémentaires afin d'effectuer un seul téléversement lors de votre demande de subvention.

Un outil de calcul du coût de l'emploi est disponible sur le site du Centre de ressources DLA Sport : <https://crdla-sport.franceolympique.com/art.php?id=34277>



Toute subvention ANS accordée en 2025, devra faire l'objet d'un compte rendu financier, à renseigner dans le compteasso, dans le dossier correspondant.



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports



SIGNATURE ELECTRONIQUE :

Dans le cadre du présent appel à projet, la signature électronique via l'outil **Yousign**, déployé avec l'appui de l'Agence nationale du Sport, sera utilisée afin de faciliter et sécuriser les échanges avec les partenaires.

Cet outil permet la signature des documents à distance, notamment les conventions, de manière simple, rapide et juridiquement valable, sans recours à l'impression ou à l'envoi postale. Les documents seront transmis par voie électronique aux structures concernées pour signature.

Annexe 1

Tableau de demande d'aides ponctuelles à l'emploi

	Demande d'aide ponctuelle pour maintien du poste
Nom et prénom du salarié	
Nature du contrat de travail : CDD/CDI	
Mission principale	
Date de début du contrat de travail	
Date de fin de contrat de travail pour les CDD	
Nombre d'heures de travail par semaine	
Montant prévisionnel annuel du salaire brut 2026	
Montant de la demande d'aide ponctuelle à l'emploi ANS 2026	

Principales causes des difficultés financières pour le maintien de l'emploi :

.....
.....

Total de la demande d'aide au titre de l'aide ponctuelle à l'emploi ANS 2026 :
euros